

L'Antenne fiscale ouvrira ses portes du lundi 8 février au vendredi 11 juin 2021

Conditions à remplir

Pour pouvoir bénéficier du soutien de l'antenne fiscale communale, vous devez correspondre aux critères suivants:

- être domicilié-e sur la commune de Meyrin ou de Satigny;
- avoir un revenu brut annuel inférieur à:
 - CHF 43'000 pour une personne seule;
 - CHF 50'500 pour un couple;Montant maximal majoré de CHF 6'100.- par enfant
- ne pas dépasser CHF 50'000.- de fortune;
- ne pas avoir un statut d'indépendant-e;
- ne pas dépendre entièrement de l'Hospice général.

Prestations fournies

Par-delà le soutien à établir sa déclaration fiscale, il est également possible à l'Antenne fiscale de soutenir les habitants de Meyrin et Satigny dans la demande de:

- arrangement de paiement;
- modification des acomptes provisionnels;
- contrôle des bordereaux de taxation et de demande éventuelle de rectification;
- remise d'impôts;
- rectification d'impôts à la source;
- récupération d'impôts à la source.

Informations pratiques

Adresse:

Gilbert centre

Rue de la Prulay 2bis

1217 Meyrin

Tél. 022 782 44 80

antenne.fiscale@meyrin.ch

Dès le mercredi 3 février 2021, les prises de rendez-vous peuvent se faire sur place, par courriel ou par téléphone du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00.

Dès le lundi 1^{er} mars 2021, l'antenne fiscale sera ouverte le matin uniquement du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30

Adresse utile

Administration fiscale cantonale

Hôtel des finances

26, rue du Stand

1211 Genève 3

Tél. 022 327 70 00

de 9h00 à 16h00

(guide vocal)

Documents à apporter, année fiscale 2020	Personnes en activité	Rentiers AVS-LPP-SPC AI-LPP-SPC	Personnes sans emploi
Courrier reçu par l'AFC avec identifiants	✓	✓	✓
Attestations de revenus (salaire – gain intermédiaires, autres...)	✓		✓
Attestation caisse de chômage			✓
Attestation SPC		✓	
Attestation de prestations complémentaires famille	✓	✓	✓
Attestation de rentes AVS-AI en Suisse ou à l'étranger		✓	
Attestation des rentes LPP en Suisse ou à l'étranger		✓	
Attestation de subsides d'assurance-maladie 2020	✓	✓	✓
Allocations familiales	✓	✓	✓
Allocations de logement	✓	✓	✓
Bourses d'études/autres	✓	✓	✓
Attestation des pensions reçues/payées	✓	✓	✓
Attestation d'assurance perte de gain	✓		✓
Justificatifs des intérêts de dettes	✓	✓	✓
Attestation carte(s) de crédit	✓	✓	✓
Biens immobiliers en Suisse ou à l'étranger	✓	✓	✓
Justificatifs frais médicaux (lunettes, dentistes, diabète par ex.)	✓	✓	✓
Primes et décompte 2020 assurance-maladie	✓	✓	✓
Attestation(s) bancaire(s)/postale(s)	✓	✓	✓
Titres / Actions / Obligations	✓	✓	✓
Attestation 3 ^e pilier A	✓	✓	✓
Assurance Vie – Valeur de rachat	✓	✓	✓
Frais de garderie/Crèche	✓		✓
Dons/Gains de loterie, etc.	✓	✓	✓
Attestations parascolaires (GIAP)	✓		✓